

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 140**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

Demande de garantie d'emprunt formulée par  
la SCA Société Foncière d'Habitat et Humanisme.  
Opération : acquisition/amélioration d'un logement collectif locatif social (PLAI)  
situé au 1, boulevard Saint Jean (13010 Marseille).

---

**Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409**

## PRESENTATION

La S.C.A. (Société en Commandite par Actions) SOCIETE FONCIERE HABITAT ET HUMANISME sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 16 841,70 €. Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant de 37 426,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social (acquisition/amélioration)

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2016 de la S.C.A. SOCIETE FONCIERE HABITAT ET HUMANISME auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 971 494,44 €.

Cet encours représente 0,09% de l'encours garanti des organismes HLM et 0,08% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL